



Règlement

1. Présentation

- L'Ufolep Lorraine organise, indépendamment du challenge XC, un trophée de courses d'endurance VTT de 2H (jeunes) et 6H (adultes).
- La participation à ces courses engendre l'attribution de points déterminant un classement général final.

2. Catégories et composition des équipes pour la course de 6H

(5 coureurs + 1 pilote joker (hormis la catégorie « découverte »))

- Sur la saison, les coureurs sont inscrits dans une seule équipe.
- Des coureurs peuvent être ajoutés en cours de saison pour une équipe sans dépasser le nombre maximum de coureurs pour l'équipe sur la saison.
- Chaque équipe (sauf les solitaires) pourra engager, pour chacune des courses, un pilote joker. Ce pilote doit permettre à l'équipe de rester dans sa catégorie. Il peut être différent à chaque course, et peut faire partie d'une autre équipe engagée pour le trophée, mais ne peut courir que pour une équipe sur chaque course.
- Sur une course, une équipe ne peut engager plus de coureurs que le maximum de la catégorie (coureurs et joker inclus)
- Les pilotes inscrits dans une équipe participant au challenge ne pourront être inscrits et/ou engagés dans une autre équipe participant également au challenge. La composition des équipes sera contrôlée activement en fonction de ce règlement. Le non-respect du règlement par un coureur ou par une équipe supprimera l'attribution de points pour le trophée.
- La catégorie « découverte » est orientée loisir. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'engagement dans cette catégorie de compétiteurs connus quelle que soit la fédération. L'équipe doit être composée de 3 à 6 coureurs de plus de 14ans.
- La Catégorie « découverte VAE » peut-être composée de vélos à assistance électrique et de vélos musculaires ou uniquement de VAE. **Les vélos musculaires sont prioritaires et ne peuvent pas être dépassés sur un sentier mono trace. Des signaleurs mobiles veilleront au respect du règlement. Le cas échéant, l'équipe se verra supprimer 1 tour.**

Catégories	Âges	Nb de pilote par course	Nb max de pilotes par équipe sur l'ensemble du challenge
Solitaire Dame	Au moins 18 ans	1	Illimité
Solitaire Homme	Au moins 18 ans	1	Illimité
Jeunes	De 13 et 16ans	3 à 5	Illimité
Dames	Au moins 18 ans	2 à 4	Illimité
Hommes	17 à 50 ans	2 à 4	Illimité
Vétérans	51 ans et plus	2 à 4	Illimité
Mixte	13 ans et plus	2 à 4**	Illimité
Découverte	13 ans et plus	3 à 6***	Illimité
Découverte VAE	18ans et plus	3 à 6****	Illimité

** Mixte : au moins une féminine par équipe.

*** Catégorie orientée loisir, uniquement réservée aux non-licenciés compétition (quel que soit la fédération).

**** Catégorie orientée loisir. Elle peut être composée de vélos à assistance électrique et de vélos musculaires ou uniquement de VAE.

3. Catégories et composition des équipes pour la course de 2H (7 à 12 ans)

- Sur une course, une équipe doit engager un nombre de pilotes compris entre le minimum et le maximum de coureurs tels que défini dans le tableau ci-dessous. Seuls les coureurs engagés pour cette course pourront y participer.
- Pour une équipe (même nom, même numéro de plaque), le nombre d'inscrits est illimité sur la durée du challenge.

Catégories	Âges	Nb de pilote par course	Nb max de pilotes par équipe sur l'ensemble du challenge
Jeunes **	7 et 9 ans	3 à 4	Illimité
Jeunes **	De 10 à 12 ans	3 à 4	Illimité
Filles	De 7 à 12 ans	3 à 4	Illimité

**Equipe de garçon ou mixte

4. Inscriptions pour toutes les catégories

- Les liens pour l'inscription aux courses seront indiqués sur le site du Challenge de Lorraine VTT.
- Les inscriptions peuvent s'effectuer de deux manières : en ligne (pensez aux organisateurs qui peuvent ainsi mieux préparer l'épreuve) ou sur place.
- Pour les épreuves de 2H, le montant de l'inscription pour une équipe sera de 15€ en ligne ou 20€ sur place (tarif pouvant être adapté par chaque club).
- Pour les épreuves de 6H, le montant de l'inscription par coureur sera de 17€ en ligne et de 22€ sur place.

L'inscription est soumise :

- Pour les mineurs non licenciés UFOLEP ou licencié loisirs : à la rédaction d'une autorisation parentale mentionnant l'absence de réponse négative au questionnaire de santé QS-Sport mineurs. *S'il a répondu OUI à une ou plusieurs questions le Certificat médical autorisant la pratique du VTT en compétitions sera obligatoire.*
- Pour les majeurs non licenciés UFOLEP : à l'absence de réponse négative au questionnaire de santé QS-Sport adultes. *S'il a répondu OUI à une ou plusieurs questions le Certificat médical autorisant la pratique du VTT en compétitions sera obligatoire.*
- Pour les majeurs et mineurs licenciés UFOLEP : présentation de la licence compétition

Les formulaires et les questionnaires de santé seront disponibles sur le site d'inscription et sur le site du Challenge de Lorraine VTT Ufolep www.vtt-ufolep-lorraine.org , onglet Documents.

Le positionnement sur la ligne de départ vaut acceptation de ces conditions.

5. Attributions des points et remise des prix pour les courses de 2H et de 6H

• Récompense pour chaque course

Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées à chaque manche du challenge de Lorraine. Les récompenses seront remises le jour de la course.

• Récompense du Challenge de Lorraine Endurance

Toutes les équipes marquent des points en fonction de leurs résultats. Les trois meilleures équipes de chaque catégorie seront récompensées à la fin de la saison lors d'une remise protocolaire. Toutes les catégories seront récompensées.

Les résultats des courses et du Challenge seront publiés sur le site www.vtt-ufolep-lorraine.org

6. Le Parcours

- Il est choisi pour l'intérêt qu'il offre, en particulier sur le plan du pilotage et de l'environnement, en évitant autant que possible les passages périlleux ou dangereux. Le portage est limité aux sections naturelles sur de très courtes distances.
- Une carte du tracé de la course, avec les chemins d'accès carrossables, devra être affichée à chaque départ de course.
- Les différents parcours proposés, ne devront pas comporter de sauts francs. L'obstacle doit pouvoir se négocier sans que le VTT décolle du sol.
- Le grand parcours devra être segmenté tous les kms par un panneau comportant l'indication kilométrique.

7. Règles et pénalités

- Le départ de l'épreuve s'effectue en mode «24h du Mans ». Chaque coureur est tenu de respecter sa position sur la ligne de départ en fonction de son numéro de plaque. Le non-respect de cette position entraîne la rétrogradation en fond de ligne.
- Le port du casque est obligatoire sur l'entièreté du circuit.
- Ne sont autorisés en zone de relais que les pilotes qui vont prendre le départ et ceux qui achèvent leur tour. Aucun accompagnateur ou autre équipier n'est autorisé dans cette zone.
- La zone débutant du point de chronométrage à la fin de la zone de relais est, pour une question de sécurité, considérée comme piétonne.
- Un tour est comptabilisé pour une équipe si le circuit de l'épreuve a été parcouru dans son intégralité (de la zone de départ à la zone d'arrivée) par un même pilote régulièrement engagé, équipé de son casque et sur le même vtt.
- Si un pilote est victime d'une avarie mécanique, il peut, au choix :
 - terminer son tour en respectant le circuit en poussant son vélo. Le tour est comptabilisé.
 - réparer son vélo (le prêt de matériel, l'aide d'une tierce personne est autorisé et même encouragé), à l'exception du changement de cadre, et terminer son tour. Le tour est comptabilisé.
 - rejoindre le point de relais sans respecter le circuit. Le tour n'est alors pas comptabilisé mais il peut repartir avec un autre vélo ou passer le relais à un équipier. Le coureur victime de l'avarie doit préalablement informer l'équipe de pointage avant qu'il, ou un équipier, ne reparte pour un nouveau tour.
- Le changement de vélo et/ou d'équipier hors de la zone de relais entraîne la mise hors course de l'équipe.
- Le non-respect du parcours entraîne l'annulation du tour en cours.

8. Divers

- En cas de blessure sur le circuit entraînant l'impossibilité de terminer le tour, le tour n'est pas comptabilisé et un équipier peut immédiatement partir de la zone de relais.
- Le jet de déchets entraîne la mise hors course du pilote et la non-comptabilisation du tour pour l'équipe.
- A l'arrivée, le coureur est tenu de vérifier que son pointage est bien pris en compte.
- L'arbitrage est effectué par l'équipe de pointage le jour de l'épreuve. Les contestations importantes feront l'objet d'une étude par le comité du Challenge composé de 2 responsables des clubs organisateurs d'une course.
- Le comité du challenge se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours de saison. Les nouvelles dispositions seront alors appliquées sans rétroactivité.